COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 avril 2007 (convocation du 16 avril 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. BROQUA Michel, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max. M. LABARDIN Michel. M. LABISTE Bernard. Mme LACUEY Conchita. M. LAMAISON Serge. M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, M. REBIERE André, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00

M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55

M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques

M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy

M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude

M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30

M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00

M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35

M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55

M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude

M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel

M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine

M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45 Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de

11h00

M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique

M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle

M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00

M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 27 avril 2007

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER Direction de l'Action Foncière

N° 2007/0289

Le Bouscat - Immeuble bâti d'une superficie de 711 m² situé 11 avenue Léon Blum, cadastré AB 542, appartenant à Monsieur et Madame PORCHERON Gérard - Mise en demeure d'acquérir - Article L 123.17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition partielle - Autorisations - Décision

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Monsieur et Madame PORCHERON Gérard sont propriétaires sur le territoire de la Commune du Bouscat d'un immeuble bâti situé 11 avenue Léon Blum, d'une superficie de 711 m², cadastré AB 542.

Ce bien étant frappé au Plan Local d'Urbanisme approuvé par l'opération de voirie T 409, ayant pour objet l'élargissement de l'avenue Léon Blum au Bouscat, Monsieur et Madame PORCHERON ont mis la Communauté Urbaine de Bordeaux en demeure d'acquérir la partie de celui-ci nécessaire à cet aménagement.

C'est ainsi qu'au terme des pourparlers engagés par eux, un accord est intervenu sur l'acquisition d'une emprise foncière bâtie d'une superficie de 130 m² environ à détacher du bien considéré cadastré AB 542, moyennant un prix de 165 000 euros toutes indemnités comprises, pour un immeuble libre de toute occupation, prix qui n'est pas supérieur à l'avis des Services Fiscaux délivré par communiqué n°2006.069V2228 du 13 juillet 2006.

Par ailleurs, notre établissement public prendra à sa charge la réalisation des travaux de démolition et de rescindement du bâti affecté par l'opération communautaire, d'un coût estimé à environ 40 000 euros Hors Taxes.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec Monsieur et Madame PORCHERON Gérard, domiciliés 14 rue Ronsard au Bouscat, l'acquisition d'une partie de leur immeuble bâti situé 11 avenue Léon Blum au Bouscat, pour une superficie de 130 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée AB 542, moyennant le prix de 165 000 euros (cent soixante cinq mille euros), toutes indemnités comprises, dans les conditions définies ci-dessus,

- à signer l'acte authentique et tous autres documents à intervenir pour la conclusion de cette acquisition notamment le document d'arpentage.

B - DECIDER

Que le montant de la dépense correspondant à cette transaction sera imputé sur les crédits prévus à cet effet au Chapitre 21, Compte 2115, Fonction 8240, CRB A 430, Programme HAA du budget de l'exercice concerné.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 11 MAI 2007

PUBLIÉ LE : 11 MAI 2007

M. BERNARD LABISTE